

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

ARRÊTÉ N° 230-2024-PAY

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Dominique RODRIGUEZ, agissant en qualité de président de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée) de Payré 86700 Valence en Poitou ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le vendredi 21 juin 2024 dans la cabane des chasseurs à Payré, à l'occasion de la fête de la musique.

Veillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 16 juin 2024

Dominique RODRIGUEZ
Président



ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Jules GIRARDEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de PAYRE, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique – Monsieur **Dominique RODRIGUEZ, agissant en qualité de président de l'ACCA (Association de Chasse Communale Agréée)** de Payré 86700 Valence en Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Payré, le 16 juin

Le Maire délégué,
Jules GIRARDEAU

